

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le 28 novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique FREYSSENET, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur. Dominique FREYSSENET, Maire, Madame Jocelyne DUPLAIN, Monsieur Didier ROUCHOUSE, Madame Ghislaine BERGER, Monsieur Henri BARDEL, Madame Isabelle GAMEIRO, Monsieur Bernard BARRY, Madame Adeline BRUN, Adjoints, Monsieur Philippe CELLE (à compter de la délibération 2022_11_02) et Monsieur André SAGNOL, conseillers municipaux délégués.

Madame Anne PICHON KELLY, Monsieur Antoine GERPHAGNON, Monsieur Yves BRAYE, Madame Delphine BONNET, Madame Manon GOURDY, Monsieur Jean-Louis LAVERGNE, Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (à compter de la délibération 2022_11_02), Monsieur Hervé BONHOMME, Madame Laëtitia SABATIER, Madame Karine PAULET, Madame Émilie SAGNOL et Monsieur Willy BERTHASSON, Conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Monsieur Guy VEROT pouvoir à Monsieur Didier ROUCHOUSE
Monsieur François AKAKO pouvoir à Monsieur Dominique FREYSSENET
Madame Dorothée SOUVIGNET pouvoir à Monsieur Philippe CELLE*

ABSENTS :

*Monsieur Philippe CELLE (délibération 2022_11_01)
Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (délibération 2022_11_01)
Monsieur Guillaume DEPEYRE*

Secrétaire de séance : *Madame Laëtitia SABATIER élue à l'unanimité*

Objet : Construction d'une nouvelle gendarmerie – Modification du projet
(Délibération 2022_11_12)

L'actuelle caserne de Gendarmerie de la brigade de proximité de Sainte-Sigolène, située Avenue de Marinéo, a été construite en 1978. La commune est propriétaire des locaux de services et techniques mis à disposition de l'Etat. Les pavillons d'habitations occupés par les gendarmes en service appartiennent à l'OPAC43.

Ces locaux n'étant plus adaptés aux besoins des militaires en poste, une réflexion a été engagée en 2009 entre l'Etat-Major et la commune en vue de la construction d'un nouveau casernement.

Pendant plus de treize ans, la commune a œuvré pour rechercher des solutions permettant le maintien d'une brigade de proximité sur le territoire communal. Elle a ainsi identifié un terrain proche des infrastructures du centre-ville permettant l'implantation de nouveaux locaux. Lors de la révision du PLU en 2012, un emplacement a été réservé et, en 2016, la commune a fait l'acquisition

d'un ancien site industriel, situé 38 rue de Saint-Didier, en vue d'accueillir les locaux de la nouvelle gendarmerie.

A la demande des services de l'Agence Régionale de Santé (ARS), la commune a réalisé différentes études de pollution des sols dont les conclusions ont confirmé la comptabilité du site retenu pour la construction de nouveaux locaux de gendarmerie.

En dépit de ces conclusions favorables, l'ARS a demandé des études complémentaires.

Devant le risque d'enlèvement et d'abandon de ce projet, de nouvelles solutions ont été étudiées dont la réhabilitation des locaux existants. La qualité structurelle du bâti ayant permis de confirmer la faisabilité technique de ce nouveau projet et l'OPAC43 s'étant engagé à procéder à la réhabilitation des logements, les services de gendarmerie ont informé la commune de leur intention de rester dans les locaux actuels.

Afin de pouvoir mettre en œuvre cette solution et obtenir l'autorisation de débiter rapidement les travaux de rénovation des logements, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le nouveau projet tel que décrit ci-dessus et abandonne le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie.

Membres en exercice	26
Présents	22
Représentés	3
Votants	25

Quorum	13
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	25

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 01/12/2022
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 01/12/2022

Pour Copie conforme
Le 29/11/2022

Le Maire,
Monsieur Dominique FREYSSNET